

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

#### BODACC « A »

#### Annonce n° 970

#### 69 – RHÔNE

#### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

#### Ventes et cessions

481 907 475 RCS Lyon.

**SCI ECOTRI.**

Forme : Société Civile.

Capital : 15000.00 EUR.

Adresse : 20, rue de Fos-Sur-Mer, 69007 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

**Commentaires :** Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Lyon en date du 18/06/2018, la société SERDEX, société par actions simplifiée, au capital de 165 625 euros, dont le siège social est Port de Lyon Edouard Herriot- 20, Rue de Fos-sur-Mer 69007 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 408 631 786 RCS Lyon, représentée par Monsieur Raphaël GAS. et la société ECOTRI, société civile immobilière, au capital de 15 000 euros, dont le siège social est chez SERDEX- Port de Lyon Edouard Herriot- 20, Rue de Fos-sur-Mer 69007 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de sous le numéro 481 907 475 RCS Lyon, représentée par Monsieur Guy MATHIOLON, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société ECOTRI par la société SERDEX. La société ECOTRI ferait apport à la société SERDEX de la totalité de son actif, soit 246 878 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 149 993 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 96 885 euros. La société SERDEX détenant la totalité des 1 500 parts sociales composant le capital social de la société ECOTRI, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion est soumise notamment à la condition suspensive de l'absence d'opposition formée par les créanciers, ou en cas d'oppositions, du règlement de celles-ci par rejet, règlement ou constitution de garanties. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au TC de LYON pour la société SERDEX et pour la société ECOTRI le 22/06/2018..